

Nos retraites : répartition ou capitalisation ?

A ceux qui ont des doutes sur le système de retraite par capitalisation, offrez-leur l'ouvrage co-écrit par Philippe François et intitulé Nos retraites : répartition ou capitalisation ? D'une clarté absolue et avec des arguments imparables.

par Philippe François



Editeur: Le Muscadier
Catégorie: Année 2012
Année: 2012

Commentaire

Seulement une centaine de pages pour débattre de la réforme des retraites. Loin des centaines de pages illisibles des rapports du COR (Conseil d'orientation des retraites). Et pourtant on apprend énormément de choses. Le petit livre est présenté sous la forme d'un débat entre, d'un côté, un défenseur de la répartition, le syndicaliste CGT Pierre-Yves Chanu et, de l'autre, le promoteur de la capitalisation, Philippe François. Le syndicaliste (je n'ai jamais compris pourquoi les syndicats doivent avoir leur mot à dire sur les retraites : en Suède, la réforme a été faite sans la participation des syndicats) fait appel à la tactique réchauffée pour défendre la répartition : il invoque la solidarité et nous ressort les clichés usés sur la capitalisation. Philippe François lui répond en détail et son argumentation est basée sur des chiffres. Où est la solidarité tant vantée du régime par répartition alors que les fonctionnaires et les agents publics cotisent moins que les employés du privé et leurs retraites sont très largement compensées par l'Etat, donc par les contribuables ? Par ailleurs, la retraite par capitalisation est aujourd'hui une nécessité vu la faillite inévitable de la répartition : on se dirige vers un seul cotisant pour un retraité. De plus, la capitalisation incite ses bénéficiaires à s'intéresser au fonctionnement de l'économie, à regarder de près leurs placements. C'est un facteur d'intégration. On est propriétaire de son compte et, contrairement à la répartition, on sait combien on touchera une fois à la retraite.

La capitalisation c'est aussi de nouveaux investissements dans les entreprises qui manquent de fonds. C'est de l'argent injecté dans l'économie. La capitalisation existe déjà en France pour les fonctionnaires (Prefon, Corem, CRH et aussi RAFP – Retraite additionnelle de la fonction publique). Cette dernière est financée par une cotisation de 10 % sur les primes des fonctionnaires et plafonnée à 20 % du salaire. Plus de 4 millions de fonctionnaires sont déjà affiliés. Pourquoi l'interdit-on à ceux du privé ?

Notre système de retraite par répartition est en faillite mais il est aussi opaque et fonctionne comme un système à la Madoff. On promet des retraites qu'on ne pourra pas honorer. C'est un

Nos retraites : répartition ou capitalisation ?

A ceux qui ont des doutes sur le système de retraite par capitalisation, offrez-leur l'ouvrage co-écrit par Philippe François et intitulé Nos retraites : répartition ou capitalisation ? D'une clarté absolue et avec des arguments imparables.

par Philippe François

système injuste et intenable. Philippe François propose de consacrer 5 % des cotisations à la capitalisation à partir de 2014. Ce taux pourrait être augmenté en fonction de la croissance du PIB/personne jusqu'à atteindre 50 % en une cinquantaine d'années, soit deux générations. Parallèlement, il faudra aussi réformer les retraites du public en les rapprochant de celles du privé. Des propositions de bon sens adoptées dans de nombreux autres pays européens. Mais vivons-nous dans un pays dirigé par des gens sensés ?